



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement
des **Entreprises**
de **France** 

Le dialogue entre les entreprises et l'action publique : un levier incontournable de la transition écologique

Préambule

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, réduire nos pressions sur la biodiversité et mieux gérer nos ressources essentielles. A cet effet, le gouvernement a lancé un exercice inédit de planification écologique à l'échelle nationale, qui est en cours de déclinaison dans les territoires. L'objectif est de donner des clés à l'ensemble des acteurs, dont les entreprises, pour que chacun puisse contribuer, à la hauteur de ses responsabilités, de ses compétences et de ses moyens, à la réussite de cette ambition collective.

Grâce à leur capacité d'innovation, les entreprises françaises permettent aux particuliers, aux acteurs publics et à d'autres acteurs économiques, de se doter de biens et de services plus respectueux de l'environnement. Elles représentent également la moitié de l'effort financier nécessaire pour atteindre la décarbonation de notre pays. Par ailleurs, la réussite de la transition écologique ne peut se concevoir sans des transformations, parfois en profondeur, des modèles d'affaires des entreprises, afin de soutenir leur résilience à moyen et long terme et leur compétitivité vis-à-vis de leurs concurrents à l'international. Elles sont un acteur essentiel de déclinaison des politiques publiques portées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires.

La déclinaison du plan de sobriété énergétique à l'hiver 2022 a montré la capacité des acteurs économiques à déployer rapidement des actions concrètes au service d'un objectif commun et à inscrire ces actions dans la durée. Pour poursuivre cette dynamique, le Mouvement des Entreprises de France est un partenaire et un relais efficace, au travers de son expertise technique, des 100 fédérations professionnelles qu'il réunit, couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, et de son réseau d'adhérents territoriaux couvrant l'ensemble du territoire national y compris tous les outre-mer.

Aussi, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et le Mouvement des Entreprises de France souhaitent poursuivre et développer des travaux conjoints permettant d'encourager la mobilisation des entreprises de toute taille et dans l'ensemble des secteurs d'activité en faveur de la transition écologique. Ils conviennent donc de mener des actions conjointes et coordonnées ayant pour visée commune l'intégration de la transition écologique au cœur de l'économie et au service de la souveraineté nationale. Ces travaux s'inscriront dans un principe de transparence et d'ouverture, afin de développer la confiance mutuelle des entreprises et des acteurs de la transition écologique.

Objectifs de la charte

Les objectifs de cette charte sont de construire un cadre d'actions permettant de mieux :

1. Valoriser le rôle positif des entreprises grâce à des politiques publiques environnementales lisibles, accessibles, partagées et efficaces

2. Accompagner le changement de modèle économique français vers une croissance responsable

3. Entraîner la société dans un mode de vie et de consommation plus durables et compatibles avec l'atteinte des objectifs environnementaux de la Nation

4. Relayer les enjeux environnementaux auprès des dirigeants et des salariés

Thématiques visées par la charte

Dans le respect des cadres transversaux que constituent la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, et les futurs Stratégie Nationale Bas Carbone et Plan National pour l'Adaptation au Changement Climatique, des thèmes de travail communs prioritaires ont d'ores et déjà identifiés, qui pourront être complétés ultérieurement :

La formation, l'emploi et la sensibilisation des collaborateurs à la transition écologique. Les métiers verts sont au cœur de la transition de notre modèle industriel et économique. Le MTECT et le Medef s'engagent à travailler à des actions communes pour faciliter le recrutement des entreprises dans les nouveaux métiers de la transition écologique, notamment en proposant des débouchés professionnels aux jeunes engagés dans le futur service civique écologique.

L'adaptation des entreprises aux effets du changement climatique. Le monde économique est le premier concerné par les effets du dérèglement climatique, qui questionnent la résilience de notre base productive et des processus industriels. Le MTECT et le Medef s'engagent à donner aux filières économiques les outils et les informations nécessaires pour adapter leur activité au changement climatique en élaborant conjointement un guide de référence sur l'adaptation.

L'accompagnement aux nouvelles exigences de rapportage de durabilité. La directive concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) approfondit et

étend ces obligations aux entreprises. Le MTECT et le MEDEF s'engagent à accompagner les entreprises françaises, en particulier celles nouvellement concernées par cette obligation, afin d'en faire un outil au service de la transparence et de la création de valeur.

La mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité et l'accroissement de la sensibilisation des entreprises à ces enjeux.

La mise en œuvre de la transition écologique les territoires. En particulier, le MEDEF s'engage à accompagner le déploiement de la territorialisation de la planification écologique.

La mobilisation des ressources financières, internes ou externes, nécessaires au financement de la stratégie des entreprises souhaitant s'engager dans la transition.

La simplification des démarches d'innovation et de transformation des entreprises, l'incitation des entreprises à accélérer leur transition écologique.

La consommation responsable et le déploiement de signaux environnementaux à destination des consommateurs doit permettre d'accompagner l'offre de produits respectueux de l'environnement du côté des entreprises. Le MTECT et le Medef s'engagent à travailler ensemble à des supports de communication favorisant la consommation durable.

Mode de fonctionnement

Dans ce cadre, le MTECT et le Medef assureront une circulation des informations nécessaires, et mettront en place une gouvernance dédiée. Des réunions conjointes entre le ministre de la Transition écologique et le Président du Medef seront organisées autant que nécessaire, et a minima deux fois par an. Des groupes de travail conjoints seront constitués sur les thèmes de travail communs et se réuniront toutes les 6 semaines afin de renforcer les échanges et développer des productions communes au service de l'intérêt général (guides, formations, événements, etc.). Ces groupes de travail pourront au besoin associer des experts issus d'autres organisations.

Le MTECT veillera à consulter le Medef et ses membres sur les principaux sujets d'intérêt commun et prendra en compte les attentes exprimées notamment en matière de simplification et de lisibilité des réglementations.

Le Medef s'engage à permettre des retours d'expérience au service de la transition écologique et à prendre en compte l'ensemble des dimensions de la transition écologique (décarbonation, adaptation au changement climatique, biodiversité, eau, ressources).

M. Christophe BÉCHU
Ministre de la Transition
écologique et de la Cohésion
des territoires

M. Patrick MARTIN
Président du Mouvement des
entreprises de France



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**

